



Concept médical sportif

Version du 30 novembre 2023

Concept médical

1. Bases

- 1.1 Sur la base de l'art. 16 des Statuts de Swiss Fencing et de l'art. 27 du règlement d'organisation général, le Comité édicte le présent Concept médical.

2. Structure

Commission médicale

Dr. Marco Marano	Président de la Commission - CMO
Dr. David Rothlisberger	Vice-CMO
Nicole Weber	CPO
Dania Santini	Vice - CPO
Silvio Fernandez	Chef de la performance

Fonctions spécifiques

CMO	Dr. med. Marco Marano
CPO	Nicole Weber
Responsable antidopage	Dr. med. Marco Marano
Responsable Nutrition	Dr.med. Gaetano Bianchi
Responsable Psychologie du sport	Dr. med. Mattia Piffaretti

3.2 Liste des physiothérapeutes

Le CPO et le vice CPO coordonnent la planification des physio lors de la saison. En principe le physio est présent pour les compétitions Elite importantes (Grand Prix, Championnats du Monde, Championnats d'Europe et tournois de qualification olympique. Le Physio est en principe aussi présent lors des stages d'entraînement de l'Elite.

Physiotérapeutes

Senaid Hasancevic	Ars Medica
Carlotta Vercesi	Ars Medica
Andrea Galli	Ars Medica
Véronique Vidal	Ars Medica
Florian Zimmermann	Schultess
Nicole Weber	Schultess
Conny Anderes	Schultess

3.3 Indemnités

Indemnités	
Montants des indemnités pour le personnel médical	Prix en CHF TVA incluse
Indemnité journalière pour médecin	300.00
Indemnité journalière pour physiothérapeute	180.00
Indemnité journalière pour masseur	100.00
Forfaits pour réunions, planification, conception (jusqu'à 4 heures) : médecin ¹	100.00
Forfaits pour réunions, planification, conception (jusqu'à 4 heures) : physiothérapeute ¹	80.00
Les frais de voyage et d'hébergement pour le personnel d'encadrement médical sont à la charge de la fédération.	
¹ Lorsque la charge de travail dépasse les 4 heures, on appliquera le tarif d'une demi-journée (médecin : CHF 150.- / physiothérapeute : CHF 90.-). A partir de 6 heures de travail, on appliquera le tarif de la journée entière.	

3. Partenaires

- 3.1 Les athlètes des cadres nationaux Elite sont disloqués sur toute la Suisse. Les athlètes s'entraînent dans les CNP (Berne, Zurich et Lausanne) et lors des stages d'entraînement (OYM ou Filzbach). Pour cette raison Swiss Fencing a décidé d'adopter une structure centralisée avec un CMO de référence qui coordonne l'activité médicale sur le territoire Suisse en construisant un réseau régional avec des partenaires de qualité.
- 3.2 Actuellement Swiss Fencing a conclu un accord de collaboration avec les centres de médecine sportive suivants :
- Schulthess Klinik Zürich Sportmedizin , Zurich
 - Ars Medica, Lugano
 - SportsClinicNumber1 AG Bern
 - Hôpital de la Tour, Meyrin (premier trimestre 2024)

4. Prévention générale : Examens

- 4.1 Tous les athlètes de l'équipe nationale de Swiss Fencing, à partir de l'âge de 14 ans, doivent subir un examen médical sportif annuel, avec ECG de base, selon le protocole de Swiss Olympic. Les athlètes sont tenus de présenter le résultat de l'examen lorsqu'ils sont convoqués dans l'équipe nationale.
- 5.2 En cas d'absence de l'examen médical sportif, ils ne seront pas autorisés à participer à la convocation.

- 4.2 Les athlètes des équipes A masculine et féminine (et les athlètes de l'équipe nationale U20), en plus de l'examen médical sportif annuel, devront également se soumettre deux fois par an (en début de saison et en milieu de saison, selon les calendriers) aux tests de performance complets décrits dans le manuel de Swiss Olympic : évaluation de la force ; test Vo2max avec évaluation des lactates, test de performance. En outre, ces athlètes seront soumis deux fois par an à des tests de chimie sanguine, toujours selon le protocole de Swiss Olympic. En cas d'exigences particulières, les tests de performance et/ou de force ainsi que les analyses sanguines peuvent être répétés plusieurs fois par an sur instruction du médecin. Tout autre test fonctionnel spécifique sera défini avec le staff avant les examens : tests dynamiques sur tapis roulant, tests dynamiques pour évaluer la force des épaules/coudes/poignets.
- 5.3 Les tests de performance et les examens de médecine sportive pour l'équipe nationale A (et U20) devraient être effectués au Centre sportif de Manno au Tessin ou au Swiss Olympic Centre à Ittigen, en accord avec le Dr. Clenin.
- 5.4 La fédération doit prendre en charge les coûts des examens et des évaluations des athlètes A (et U20).
Le résultat de l'évaluation sera d'abord discuté avec l'athlète et ensuite avec le personnel de l'équipe, en particulier l'entraîneur sportif.
- 5.5 Lors de chaque camp d'entraînement, à l'arrivée et au départ, le physio ou le médecin effectuera un examen d'entrée et un examen final sur un modèle spécialement créé à cet effet (basé sur le modèle de l'ASF).
- 5.6 En cas de déplacement dans des zones à risque infectieux, le CMO prépare un concept de protection spécifique pour l'équipe.

5. Anti-dopage

- 5.1 Le CMO de la fédération est responsable des médicaments administrés et prescrits lors des stages d'entraînement de l'équipe nationale. La pharmacie sera gérée exclusivement par les médecins et en leur absence par le physio, qui devra noter sur un formulaire spécial préparé par le CMO (comme c'est le cas à l'ASF) tous les médicaments administrés aux athlètes.
- 5.2 Une formation sur le dopage sera donnée aux cadres Elite chaque année en accord avec Swiss Sport Integrity, qui participera directement à la conférence avec un de ses représentants. Le CMO se chargera de l'organisation.
- 5.3 La formation pour les athlètes de la relève se déroulera lors des Test PISTE.
- 5.4 Document de base : [Statuts antidopage](#)

6. Gestion des accidents et blessures

- 6.1 Le CMO doit être immédiatement informé en cas d'un accident, d'une blessure et d'une maladie d'un athlète des cadre A, B, C Elite et A des cadres de la Relève.

- 6.2 Le CMO se met en contact avec le médecin soignant de l'athlète pour coordonner le traitement et le retour à l'activité sportive.
- 6.3 En cas d'une blessure avant une compétition internationale seul le CMO décide si l'athlète peut participer à la compétition. En cas de doute de la part d'un membre du Staff le CMO peut se saisir de l'affaire et vérifier avec le médecin traitant de l'athlètes son état de santé et valider une sélection.

7. Nutrition

- 7.1 Le Dr Gaetano Bianchi s'occupera de la partie alimentaire. Une fois par an, nous organiserons une réunion avec les équipes Elites, U20, U17 pour donner des instructions générales. En cas de besoins particuliers, chaque athlète peut être évalué par le médecin en accord avec le CMO.
- 7.2 Si l'athlète a déjà son propre spécialiste, le CMO doit être informé et il prendra contact si nécessaire.
- 7.3 En collaboration avec le Dr. med. Gaetano Bianchi, des menus spécifiques seront préparés pour être soumis aux hôtels et aux installations où se dérouleront les retraites de l'équipe.

8. Prévention général

- 8.1 Le CMO organise sur la saison des sessions d'information avec les athlètes et les staff des différentes catégories pour des cours de prévention. LE CMO peut inviter des experts ou des spécialistes pour des approfondissements.
- 8.2 Domaine de prévention :
- Antidopage
 - Sport féminin (cycle menstruel, REDS, ..)
 - Nutrition
 - Sensibilisation à la surcharge d'entraînement
 - Gestion du stress
 - Gestion de situation de compétions (hautes ou basse températures, jetlag)
 - Importance du bilan général de santé
 - Hydratation et complément alimentaires
 - Récupération
- 8.3 Ces sont informations générales sont disponibles aussi sur le site de Swiss Fencing ([lien](#)) et sont l'objet d'articles dans la newsletter mensuelle d'approfondissement Swiss Fencing Inside qui sera lancé vers février et mars 2024.
- 8.4 Session d'informations et de formation :
- a. Réunions teams avec les parents des athlètes de la relève
 - b. Journée du Test Piste
 - c. Stage 3T

- d. Stages Elite à OYM
- e. Stages de préparation pour les CE et CM U17-U20
- f. Stages d'entraînement pour les U14
- g. Réunion de Staff (Elite et Relève)

9. Psychologue du sport

- 9.1 Le Dr. med. Mattia Piffaretti sera notre consultant pour les questions de psychologie sportive. Le personnel médical orientera les athlètes vers le spécialiste en fonction de leurs besoins et/ou de leurs demandes.
- 8.2 Si l'athlète a déjà son propre médecin, le CMO prendra contact si nécessaire.

Concept adopté par le Comité lors de la séance du 19.12.2023

Ittigen, 20.12.2023

Christian Barozzi
Directeur général

Silvio Fernandez
Chef de la performance